



GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
NOUVELLE AQUITAINE
VENDREDI 2 MAI 2025





ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 2^{ème} manche de Coupe de France U19 est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Président du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Damien BOIS
Commissaire Technique	Daniel BELLANTONIO
Commissaire 1	Marine MORLAAS
Commissaire 2	Julien COUTANT
Juge à l'arrivée	Bastien LAMUDE
Commissaire moto 1	Nicolas SIGAL
Commissaire moto 2	Mauricette PASCAL
Chronométreur 1	Anthony VIDAL
Chronométreur 2	Cyrielle SERVAT

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « Comité Régionaux », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La clôture des engagements est fixée au :

Mardi 29 avril 2025 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des clubs invités seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE U19

Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le vendredi 2 mai 2025 à Bruch (47).

RADIO-TOUR

Le service sera assuré par Trueba Sport sur la fréquence 150,1875.

CLASSEMENTS

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 545 €			
1 ^{ère}	131€	8 ^{ème}	29€
2 ^{ème}	98€	9 ^{ème}	26€
3 ^{ème}	66€	10 ^{ème}	24€
4 ^{ème}	53€		
5 ^{ème}	46€		
6 ^{ème}	39€		
7 ^{ème}	33€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité, l'escorte gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr



PROTOCOLE

A l'issue de l'épreuve, les équipes suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve
- ▶ L'équipe leader de la coupe de France U19 après la 2^{ème} manche
- ▶ Le leader du classement général individuel à l'issue de la 2^{ème} manche

ANTIDOPAGE

Bibliothèque municipale
169 Route d'Albert - 47 130 BRUCH

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret
- ▶ Gites de France

*** La présentation des équipes se fera dans l'ordre inverse du classement général de la CDF en commençant par les U19 puis les Femmes N2, les Hommes N3 puis N2. L'ordre définitif vous sera communiqué le jour de la permanence.**

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

Date	01/05/25
Horaire	A partir de 14h30
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Horaire	16 h 00
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES*

Horaire	A partir de 16h30
Lieu	Place Bertrand Lamothe

PERMANENCE - Arbitres

Date	02/05/25
Horaire	A partir de 08 h
Lieu	Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon

DÉPART DE L'ÉPREUVE

Date	02/05/25
Horaire prévu	08 h 45
Lieu	Ligne de départ - Allée du Paravis

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Bibliothèque municipale - 169 Rte d'Albert - 47 130 Bruch
------	---

RÉCOMPENSES

Les concurrents suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières équipes U19
- L'équipe U19 leader de la Coupe de France après la 2^{ème} manche
- Le leader au classement général individuel de la Coupe de France après la 2^{ème} manche

Les concurrents se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE

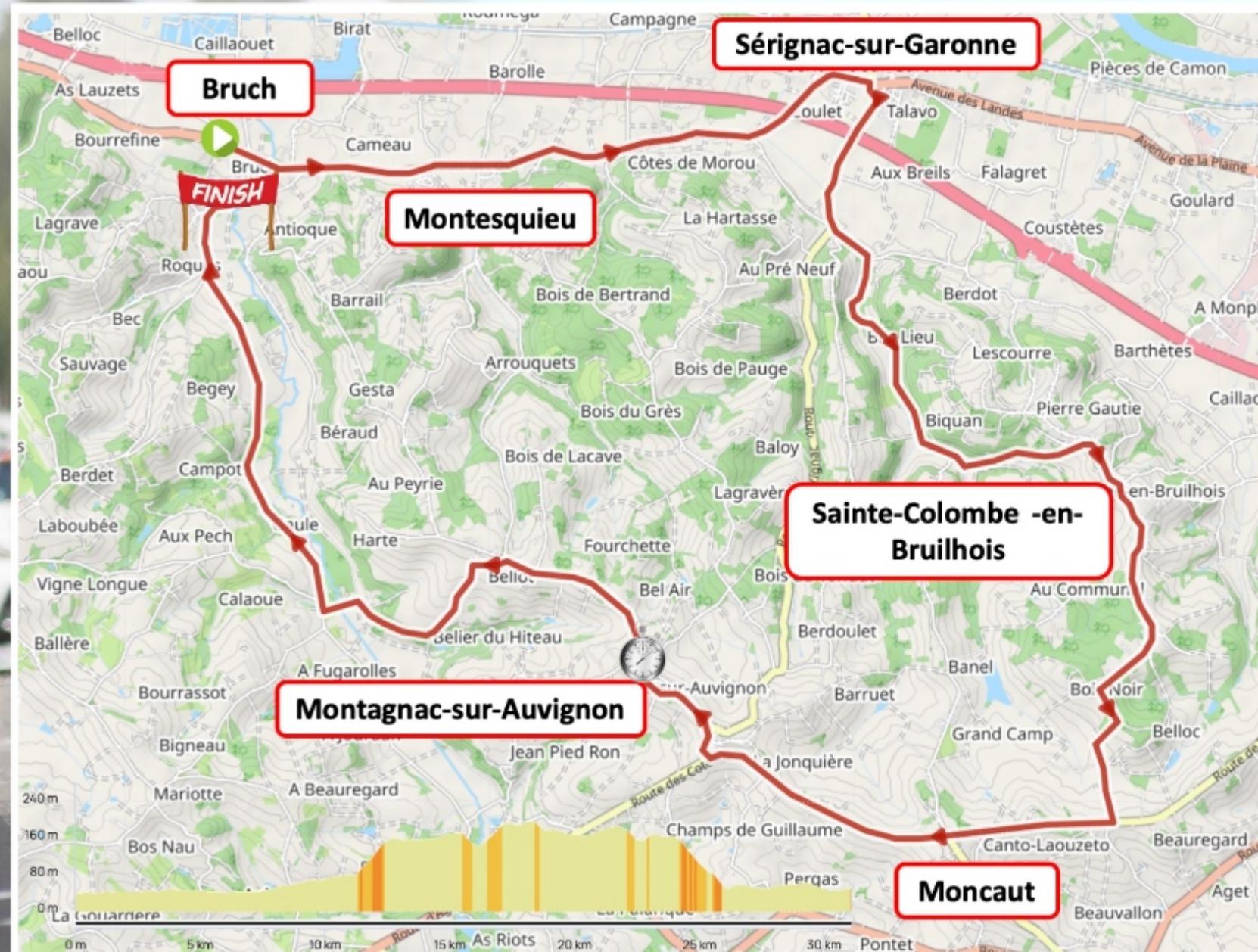
Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre et un maillot seront remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

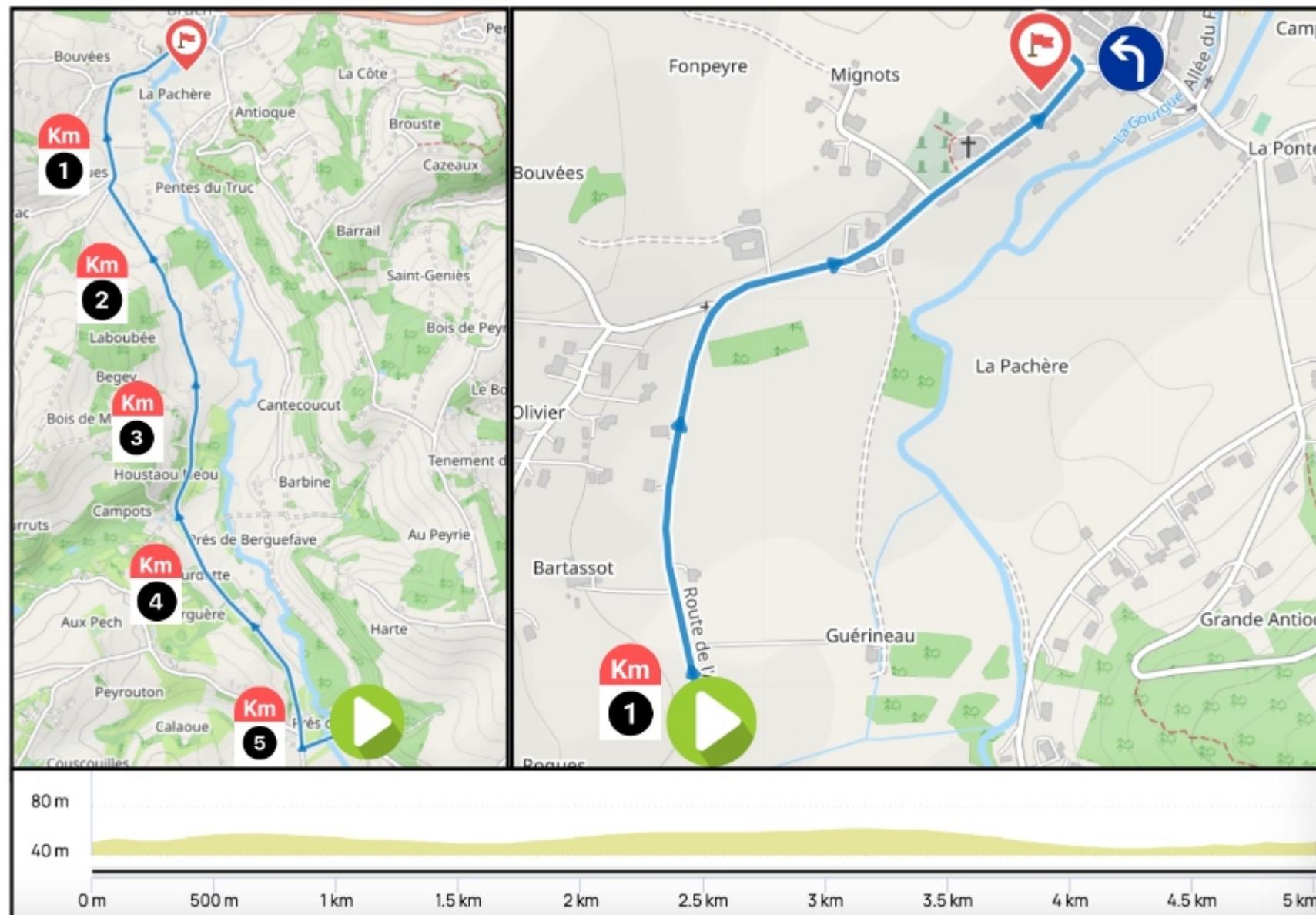
Des casquettes de leader seront remises à l'équipe en tête du classement évolutif et final par équipes.



Équipe U19 invitée :

- GSC BLAGNAC
- AS VILLEMUR
- TEAM INCA
- TEAM 31
- TEAM APOGÉE U CUBE 17
- KH7 CYCLING





ITINÉRAIRE – Coupe de France U19 - Femmes N2

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	34	38	42	34	38	42
0	31,300	BRUCH	Départ clm/éq – Allée du Paravis	08:45	08:45	08:45	10:30	10:30	10:30
0,200	31,100	BRUCH	Intersection Allée du Paravis / D 119 // Virage épingle droite	08:45	08:45	08:45	10:30	10:30	10:30
2,000	29,300	MONTESQUIEU	D 119 /// Séparateurs de chaussée	08:48	08:48	08:48	10:33	10:33	10:33
6,200	25,100	SÉRIGNAC	D 119 /// Rond-Point /// Prendre à droite	08:56	08:54	08:54	10:41	10:39	10:39
6,700	24,600	SÉRIGNAC	Intersection D 119 / D 286 /// Rond-Point /// Prendre à droite /// Route étroite	08:57	08:55	08:54	10:42	10:40	10:39
8,300	23,000	SÉRIGNAC	Intersection D 286 / Rte du Mutin /// Prendre à gauche	09:00	08:58	08:56	10:45	10:43	10:41
8,700	22,600	SÉRIGNAC	Intersection Rte du Mutin / Rte de Mengette /// Prendre à droite	09:01	08:59	08:57	10:46	10:44	10:42
12,700	18,600	SAINTE COLOMBES EN BRUILHOIS	Intersection Rte du Vallon de Jourdain (C4) / Rue de Palisse (C3) /// Serrer à droite /// Ralentisseur	09:08	09:06	09:03	10:53	10:51	10:48
13,100	18,200	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	Intersection Rue de la Palisse / Rte du Bois noir (D 296) /// Prendre à droite /// Ralentisseur	09:08	09:06	09:03	10:53	10:51	10:48
16,900	14,400	MONCAUT	Intersection D 296 / D 7 /// Virage droite	09:15	09:12	09:08	11:00	10:57	10:53
21,000	10,300	MONTAGNAC-SUR-AUVRIGNON	Intersection D 7 / D 286 /// Virage droite	09:23	09:19	09:14	11:08	11:04	10:59
22,000	11,300	MONTAGNAC-SUR-AUVRIGNON	C1 /// Serrer à gauche/// Ralentisseur x2 <u>Temps intermédiaire</u>	09:24	09:20	09:15	11:09	11:05	11:00
22,300	9,000	MONTAGNAC-SUR-AUVRIGNON	Rte de Montesquieu /// Serrer à droite /// Route étroite	09:25	09:20	09:16	11:10	11:05	11:01
24,300	7,000	MONTAGNAC-SUR-AUVRIGNON	Intersection Rte de Bruch / C 2 /// Virage gauche /// Route étroite	09:28	09:23	09:18	11:13	11:08	11:03
26,500	4,800	CALIGNAC	Intersection C 8 / D 287 /// Virage droite	09:32	09:26	09:21	11:17	11:11	11:06
30,100	1,300	BRUCH	Intersection D 287 / D 136 /// Prendre à droite	09:39	09:33	09:28	11:24	11:18	11:13
31,300	0	BRUCH	Intersection D 136 / Rte d'Albret /// Ralentisseur /// Prendre à gauche	09:40	09:35	09:30	11:25	11:20	11:15
31,300	0	BRUCH	Arrivée clm/éq – Rte d'Albret	09:40	09:35	09:30	11:25	11:20	11:15

* Horaires calculés sur la base de 36 équipes avec un départ toutes les 3 minutes

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
Kilomètre 0			Bruch	
0,000			DÉPART	
0,200	D119		Bruch	Prendre à droite sur D119 "Virage en épingle"
0,200	D119		Sérignac sur Garonne	Giratoire Serrer à droite bordures basses 1 ^{ère} sortie D119 - Av des Landes
6,000	D119		Sérignac sur Garonne	Giratoire 1 ^{ère} sortie Continuer sur D286 route étroite
6,200	D119		Sérignac sur Garonne	Prendre à gauche sur Route de Mutin
0,500	D286		Sérignac sur Garonne	Prendre à droite sur Route de Menette
6,700	D286		Sérignac sur Garonne	Prendre à gauche sur Route de Mutin
1,600	Route de Mutin		Sérignac sur Garonne	Prendre à droite sur Route de Menette
8,300	Route de Mutin		Sérignac sur Garonne	Prendre à droite sur Rue de Palisse
0,400	Route Vallon de Jourdain		Ste Colombe en Brulhois	Prendre à droite sur Rue de Palisse
12,700	Rue de Palisse		Ste Colombe en Brulhois	Rue de Palisse Ralentisseur
0,100	Rue de Palisse		Ste Colombe en Brulhois	Rue de Palisse Ralentisseur
12,800	Route Vallon de Jourdain		Ste Colombe en Brulhois	Prendre à droite sur D296
0,300	Route Vallon de Jourdain		Ste Colombe en Brulhois	Prendre à droite sur D296
13,100				

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
0,080	D296		Ste Colombe en Brulhois	Rue de Palisse Ralentisseur
13,180	D296		Moncaut	Prendre à droite sur D7
3,720	D296		Moncaut	Prendre à droite sur D286
16,900	D7		Montagnac sur Auvignon	Prendre à gauche et continuer C1
4,100	D7		Montagnac sur Auvignon	C1 2 Ralentisseurs Serrer à gauche
21,000	D286		Montagnac sur Auvignon	Carrefour Rte de Montesquieu/Rte de l'Auvignon Serrer à droite Continuer sur Rte de Montesquieu Route étroite
0,300	C1		Montagnac sur Auvignon	Carrefour Rte de Montesquieu/de Bruch/d'Espelins Prendre à gauche et continuer sur Route d'Espelins
21,300	C1		Calignac	Carrefour C8 / D287 Prendre à droite et continuer sur D287
0,600	Route de Montesquieu		Bruch	Carrefour D287 / D136 Prendre à droite et continuer sur D136
22,300	Route de Bruch			
1,900	Route de Bruch			
24,200	C8			
2,300	C8			
26,500	D287			
3,600	D287			
30,100				



D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
0,900	D136		Bruch	 D136 Ralentisseur
31,000	Allée de l'Albret		Bruch	D136 30 m avant l'arrivée : giratoire Serrer à gauche
31,300				ARRIVÉE

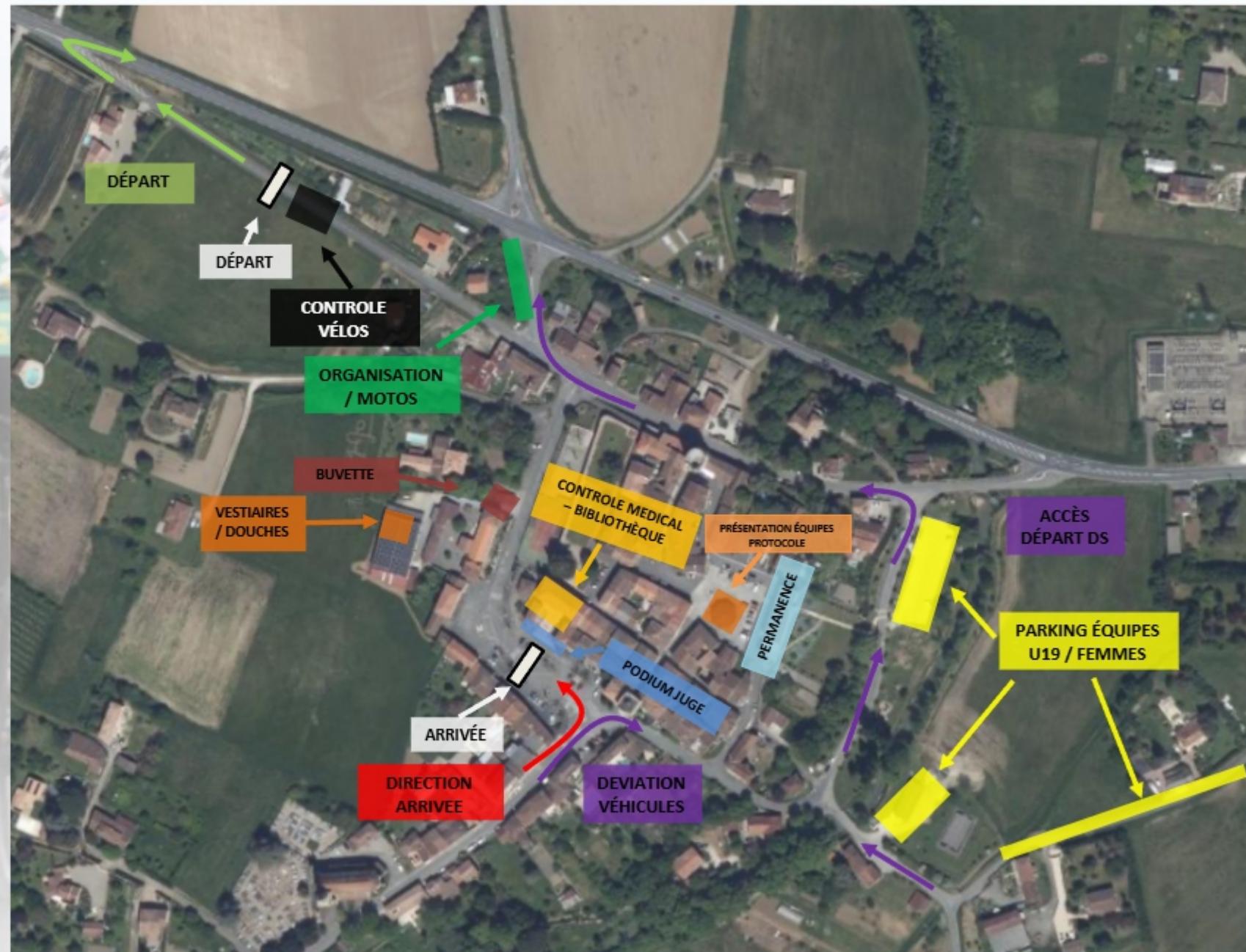
POINT DE VIGILANCE n°1

Étant donné que les parcours U19/Femmes N2 et Hommes N2/N3 ne sont pas dans le même sens, il sera essentiel d'être vigilant sur le tronçon Sainte-Colombe / Sérignac lors de la reconnaissance pour éviter toute collision.

POINT DE VIGILANCE n°2

Vu la configuration du site départ/arrivée, il sera important de respecter les parkings prévus par l'organisation.

PLAN DU SITE DEPART / ARRIVEE



Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE HOMMES N2, 1^{ère} manche de la COUPE DE FRANCE HOMMES N3, 3^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE FEMMES N2, 2^{ème} manche de la COUPE DE FRANCE U19) est organisé par Guiden Agence - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le vendredi 02 mai 2025 à BRUCH (47).

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Départ : 08 h 45	Départ : 09 h 45*	Départ : 13 h 30
Parcours : 31,300 km	Parcours : 31,300 km	Parcours : 47,600 km

* L'heure sera précisée lors de la réunion des DS en fonction des Wild Cards de l'organisateur

Le départ sera donné à BRUCH (47), Allée du Parvis.

Article 2 : Type d'épreuve

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66, désignée manche de la Coupe de France Femmes N2.	Le Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous.
* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résident en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.	Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France.	Un coureur appartenant le 1 ^{er} mois inclus à une équipe continentale ou continentale pro étrangère ou titré d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.
Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs par équipe avec le temps pris sur le 4 ^{ème} coureur de l'équipe.	L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur le ligne d'arrivée sera pris sur le 4 ^{ème} coureur.	Ces particularités : Les coureurs licenciés dans une structure N ayant le 1 ^{er} mois inclus, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.
Equipes participantes :	<ul style="list-style-type: none"> Équipes labellisées « National 2 Femmes »; Sélections régionales, (hors Effectif N1/N2); Sélections départementales, (hors Effectif N1); Sélections départementales (hors effectif N1/N2); Individuels de clubs (listes haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2. 	<p>L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66 et 3.67, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 2 et 3.</p> <p>L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur le ligne d'arrivée sera pris sur le 4^{ème} coureur.</p> <p>WILDS CARDS -</p> <p>Pour les équipes ne respectant pas le minimum de 4 coureurs au départ de l'épreuve, le temps sera pris sur le dernier coureur de l'équipe terminant l'épreuve. Les équipes seront classées dans l'ordre suivant : les équipes terminant 3 courses, puis les équipes terminant 2 courses et les équipes terminant 1 course.</p> <p>WILDS CARDS -</p> <ul style="list-style-type: none"> Équipes de clubs; Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve; Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à

étés validées par le Conseil fédéral du 22 janvier 2021.

l'organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, etc...);

- 4 équipes étrangères maximum et dans la limite de 6 équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

Les N2 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 5 manches de la Coupe de France National Femmes

des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes;

- Clubs étrangers, dans la limite de 4 structures maximum et / ou dans le respect des accords frontaliers. Ces clubs étrangers ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

Les structures définies ci-dessus n'entrent pas dans le classement par équipes de chaque épreuve et dans le classement évolutif par équipes de la Coupe de France

Dispositions particulières : compte-tenu que le CLM par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureuses à cette spécialité, la constitution d'une équipe mixte avec des coureurs / coureuses appartenant à des clubs déjà représentés est possible.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France U19, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France Femmes N2, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France des clubs de Nationale 2 et 3, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.
La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 50 à la 2 ^{ème} équipe, 45 à la 3 ^{ème} équipe, 40 à la 4 ^{ème} équipe, 35 à la 5 ^{ème} équipe, 32 à la 6 ^{ème} équipe, 29 à la 7 ^{ème} équipe, 26 à la 8 ^{ème} équipe, 23 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe...	La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 30 à la 4 ^{ème} équipe, 28 à la 5 ^{ème} équipe, 26 à la 6 ^{ème} équipe, 24 à la 7 ^{ème} équipe, 22 à la 8 ^{ème} équipe, 21 à la 9 ^{ème} équipe, 20 à la 10 ^{ème} équipe, 19 à la 11 ^{ème} équipe, 18 à la 12 ^{ème} équipe, 17 à la 13 ^{ème} équipe, 16 à la 14 ^{ème} équipe, 15 à la 15 ^{ème} équipe, 14 à la 16 ^{ème} équipe, 13 à la 17 ^{ème} équipe, 12 à la 18 ^{ème} équipe, 11 à la 19 ^{ème} équipe, 10 à la 20 ^{ème} équipe, 9 à la 21 ^{ème} équipe...	La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 32 à la 4 ^{ème} équipe, 30 à la 5 ^{ème} équipe, 28 à la 6 ^{ème} équipe, 26 à la 7 ^{ème} équipe, 24 à la 8 ^{ème} équipe, 22 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe...
Aussi, un classement général individuel sera réalisé sur la manche. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve.	Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureuse.	Pour les Contre la Montre par équipes, aucun point ne sera attribué au classement individuel de chaque coureuse.


Article 4 : Engagements

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des comités régionaux et des clubs « National », les structures et clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager obligatoirement par Internet (outil Cicle Web) au plus tard à J - 6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants (6 titulaires et 3 remplaçants)		
Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil cycle web.		
Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.		
Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des et des remplaçants, seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC.		
Engagement : 10€ par coureur(s)		

Article 5 : Permanences, réunions et présentation

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
La permanence se tiendra la veille, le jeudi 1 ^{er} mai 2025 à partir de 14 h 30 - Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon - 47 130 Bruch		
La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 16 h à l'Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon - 47 130 Bruch		
A partir de 16 heures 30, les équipes devront participer à la présentation des équipes sur la Place Bertrand Lamothe. L'ordre de passage se fera selon l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France au 1 ^{er} mai 2025 en commençant par les U19. Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.		
Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 1 ^{er} mai 2025 à partir de 14h30 à la disposition des équipes place Bertrand Lamothe pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.		
La permanence le vendredi 02 mai 2025 se tiendra à Bruch, Espace des Deux Tours - Salle Bourguine de Castillon jusqu'à 17h30.		

Article 6 : Itinéraires-Horaires

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule. En raison de la privatisation des routes, la mise en place des déviations se fera 20 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe U19 le matin soit à 08 h 15 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N3 l'après-midi soit à 13 h 00. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées d'emprunter les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Le régime de circulation demandé pour la course est un usage privatif de la chaussée signé par les maires et le président du Conseil Départemental.

Article 7 : Parkings / Zone départ

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des conteneurs seront mis à leur disposition afin de laisser le site propre.		
La zone de départ se situe Allée du Parvis (D 119 E), les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.		

Article 8 : Ordre de départ

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci-après		
1- Les équipes invitées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ;		
2- Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en second selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ;		
3- Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.		
Le départ des équipes sera donné toutes les 3 minutes. Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le/la 4ème coureur(s) dans le cadre des CDF U19 - Femmes N2 et Hommes N2 ainsi que sur le 3 ^{ème} coureur dans le cadre de la CDF Hommes N3 et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.		
Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs (3 coureurs pour la CDF Hommes N3), aucun point ne serait distribué.		
Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.		
L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.		

Article 9 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 : Dépannage

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 : Fléchage

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne. (panneaux flèches noires sur fond jaune). Le fléchage sera uniquement aérien. Les distances kilométriques (panneaux Crédit Mutuel) seront indiquées par des panneaux situés sur la droite de la chaussée indiquant les 50km-40km-30km-20km-10km-5km-4km-3km-2km-1km-500m restants.

Article 12 : Temps intermédiaire

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
La prise du temps intermédiaire se fera au Km 22,150 à MONTAGNAC-SUR-AUVERNON		

Ces informations seront annoncées en direct sur radio-tour et seront à retrouver sur le site du prestataire de chronométrage.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 : Service médical

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Deux ambulances de la société Ambulances Agenaises seront positionnées par ce dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 : Radio Tour

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour sur la fréquence 150,1875 MHz.



Article 17 : Départ

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ dans la zone d'attente prévue derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 : Déviation

À l'arrivée, les véhicules suivreurs seront déviés à droite à 20 m avant la ligne d'arrivée pour la CDF U19-Femmes N2 et à gauche à 500m de la ligne d'arrivée pour la CDF Hommes N2/N3. **Le passage sur la ligne est strictement interdit pour les véhicules suivreurs.**

Article 19 : Contrôle anti-dopage

Le contrôle médical sera situé à la Bibliothèque municipale, 169 Route de l'Albret - 47 130 BRUCH. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 20 : Cérémonie protocolaire

Pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

U19	Femmes N2	Hommes N2/N3
<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve; - L'équipe leader de la Coupe de France U19 à l'issue de la manche; - Le leader du classement général individuel à l'issue de la manche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes N2 Femmes de l'épreuve; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 Femmes à l'issue de la manche; - Le leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes N2 à l'issue de la manche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premières équipes N2 et N3 Hommes de l'épreuve; - L'équipe leader de la Coupe de France N2 et N3 Hommes à l'issue de la manche; - Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la manche.

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossier distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif par équipes.

Article 21 : Prix équipes

U19	Femmes N2	Hommes N2/13
<p>L'ensemble des prix est de 545 € sur 10 équipes</p> <p>Arrivée : 131 € à la 1^{ère} place, 99 € à la 2^{ème}, 66 € à la 3^{ème}, 53 € à la 4^{ème}, 46 € à la 5^{ème}, 39 € à la 6^{ème}, 33 € à la 7^{ème}, 29 € à la 8^{ème}, 26 € à la 9^{ème}, 24 € à la 10^{ème}. Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	<p>L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes</p> <p>Arrivée : 259 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.</p> <p>Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	

Article 22 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 23 : Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

Responsable du Comité d'Organisation

GASTOU Catherine
Tél : 06.07.96.64.60
Mail : nico.coudray@free.fr

Directeur de course

MAURI Grégory
Tél : 06.43.58.84.11
Mail : greg.mauri001@gmail.com



Liste des hôpitaux

Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN

05.53.69.70.71

Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN

05.53.47.47.47

Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC

05.53.97.61.00

Crédit Mutuel



SUD
OUEST



DIRECT VELO





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>